

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 27 mars 2024

### **Adoption à l'unanimité de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile par l'Assemblée nationale**

Le 25 avril 2023, Yannick Chenevard, député du Var et ancien Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, a déposé la **proposition de loi n°1146, visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile**.

Les événements des années précédentes, tels que la crise sanitaire de la Covid-19 ou la multiplication des épisodes climatiques destructeurs en France, ont en effet démontré **l'importance des associations agréées de sécurité civile**, notamment dans la prévention et la gestion des crises. Leurs 250 000 bénévoles participent de manière déterminante à la formation du grand public aux gestes de premiers secours, à la réponse à des crises climatiques ou sanitaires ainsi qu'au soutien des services publics lors d'événements graves tels que des attentats. En 2023, plus de 3 millions d'heures de bénévolat ont été effectuées par les bénévoles de la Protection Civile et une contribution équivalente à 80 millions d'euros fut enregistrée. Ces exemples illustrent la nécessité de disposer d'un pilier de bénévolat de sécurité civile pérenne.

**Or, les associations agréées de sécurité civile font aujourd'hui face à de nombreux défis**, à commencer par recruter toujours plus de nouveaux bénévoles et à les fidéliser. La complexité à concilier l'engagement associatif avec la vie professionnelle et personnelle ainsi que le manque de reconnaissance en sont les principales raisons. De plus, le manque de moyens financiers a été aggravé depuis la crise de la covid-19.

**C'est pour cela que cette proposition de loi a pour objectif de faciliter et pérenniser l'engagement bénévole de sécurité civile ainsi que de donner aux associations et à leurs membres les moyens d'agir.**

Elle vise à favoriser les possibilités d'absence professionnelle pour participer à des missions opérationnelles, à améliorer la reconnaissance de cet engagement en ouvrant de nouveaux droits, à favoriser la montée en compétences des citoyens et l'implication de ces associations dans la prévention et la gestion de crises, ainsi qu'à renforcer leurs moyens.

**Cette proposition de loi n°1146 a été adoptée à l'unanimité en 1<sup>ère</sup> lecture en séance publique ce mercredi 27 mars 2024 par l'Assemblée nationale.** C'est un premier pas significatif pour les associations agréées de sécurité civile et leurs bénévoles, qui sera suivi par un examen du texte au Sénat.

**Nous restons toutefois vigilants sur le financement du modèle économique des associations agréées de sécurité civile, qui est à bout de souffle.** Celui-ci doit être totalement repensé.

**La mobilisation continue et la Protection Civile s'y associera pleinement en restant force de proposition, car cette loi est essentielle pour notre modèle de bénévolat de sécurité civile !**

*À propos de la Protection Civile :*

*La Protection Civile en France est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et agréée de Sécurité Civile. Comptant 32 000 adhérents bénévoles, elle joue un rôle essentiel en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics. Ses missions principales consistent à porter secours, former les populations et protéger en cas de crises ou de catastrophes. À la demande des autorités de l'État, des organismes publics ou privés, ou de sa propre initiative, la Protection Civile mobilise tous ses moyens pour assurer la sécurité et le secours des populations en France et à l'étranger.*

**Contacts presse**

Lise VALLIENNE - 06 19 13 23 76 - lise.vallienne@protection-civile.org  
Jérémy CRUNCHANT - 06 80 95 60 16 - jeremy.crunchant@protection-civile.org

